



Publié le : 28/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 20 mai 2026 à 17 heures 00

Question n°3

Election de la Vice-présidente déléguée du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS :

Étaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Jimmy BRESILLION / Monsieur Philippe CADROT /
Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Jérôme CUPILLARD / Monsieur Clément DARCO /
Monsieur Ludovic FAGAUT / Monsieur Bernard FALGA / Monsieur José GOMES / Monsieur
Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Bertrand MÉNIER /
Madame Laurence MULOT / Madame Flora SIMONIN / Madame Séverine VÉZIÈS /
Madame Sylvie WANLIN

Était absent :

Monsieur Gérard MARION

REÇU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20260520-D00200910-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Sans incidence financière

Résumé : Suite au renouvellement des membres du Conseil d'Administration, il est proposé de désigner un Vice-président délégué qui présidera le Conseil d'Administration en cas d'absence du Maire-Président et du Vice-président.

Le Vice-président délégué pourra recevoir des délégations de compétences du Conseil d'Administration, ainsi que des délégations de pouvoir et de signature du Président.

L'élection est réalisée à bulletin secret.

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CCAS doit, dès qu'il est constitué, élire en son sein un Vice-président qui le préside en l'absence du Président. Il doit également élire un Vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-président.

Le Conseil d'Administration élit à bulletin secret en son sein un Vice-président délégué.

Le Président propose la candidature de Madame Myriam LEMERCIER et questionne l'assemblée pour savoir s'il y a d'autres candidats.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Premier tour du scrutin :

Nombre de votants : 16

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 9

Madame Myriam LEMERCIER, obtenant 15 voix, est élue Vice-présidente déléguée du Centre Communal d'Action Sociale du Besançon.

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Procèdent à l'élection de Madame Myriam LEMERCIER, Vice-présidente déléguée du CCAS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,

Ludovic FAGAUT